



COMPTE-RENDU

De la séance du Conseil Municipal du jeudi 16 décembre 2021

Le jeudi 16 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 décembre 2021 s'est réuni en mairie sous la présidence de Frédéric Marche Maire de Cléon.

Membres en exercice : 27

Etaient présents :

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, MM. ARBI Rachid, HOUNKPATI Jean-David, SARR Yaya, Mme OMONT Sylvie, M. TARSIA Rosario, Mmes VEYRAC Evelyne, SALL Coumba, HOULIER Valérie, M. DABO Infali, Mme WOLF Alexandra, MM. FAUCHE Stéphane, KIVATA Guy (arrivé à la délibération N°05.13.2021.74), LEBALLEUR Frédéric, Mmes Sandrine BALEM, DENOS Clélia, M. BOURREAU Marc, DEM Ibrahim (arrivé à la délibération N°03.13.2021.72).

Ont donné pouvoir :

Mme COLOMBOTTI Monique a donné pouvoir à M. BERTHOU Fabrice.

Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme LEFEBVRE Laëtitia a donné pouvoir à M. BOURREAU Marc.

Absents :

Madame GRAHOVAC Marie-Line.

Madame Hawa HAMIDOU a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 24 novembre 2021.
- Communication des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Ordre du jour des délibérations.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Le procès-verbal de la séance du mercredi 24 novembre 2021 n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations

N°01. 13.2021.70 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 30 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le rapport de la CLETC du 30 septembre 2021.

N°02. 13.2021.71 : Dérogation au repos dominical des salariés pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés valide la liste des dimanches de l'année 2022 comme présenté dans la délibération.

N°03. 13.2021.72 : Tableau des effectifs Ville 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés valide le tableau des effectifs de la ville 2022.

N°04. 13.2021.73 : Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le Collège J. Brel.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le collège J.Brel.

N°05.13.2021.74 : Projet de convention cynégétique pour les parcelles communales cadastrées AB 517, AB 549, AO 616 et AO 866.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

- 21 VOIX POUR : M. MARCHE Frédéric (pouvoir de Mme PALMENTIER Corine), Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice (pouvoir de Mme COLOMBOTTI Monique), Mme HAMIDOU Hawa, MM. ARBI Rachid, HOUNKPATI Jean-David, SARR Yaya, Mme OMONT Sylvie, M. TARSIA Rosario, Mmes VEYRAC Evelyne, SALL Coumba, HOULIER Valérie, M. DABO Infali, Mme WOLF Alexandra, MM. FAUCHE Stéphane, LEBALLEUR Frédéric, Mmes Sandrine BALEM.

- 4 ABSTENTIONS : M. BOURREAU Marc (pouvoir de Mme LEFEBVRE Laëtitia), M.DEM Ibrahim, Mme DENOS Clélia.

Approuve le projet de convention cynégétique.

N°06.13.2021.75 : Nouveau Programme National de Renouveau Urban (NPNRU) - Transfert de propriété d'une emprise de voirie à la Métropole Rouen Normandie en lien avec la résidentialisation de la Mare aux Corneilles.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le transfert de propriété d'une emprise de voirie à la Métropole en lien avec la résidentialisation de la Mare aux Corneilles.

N°07.13.2021.76 : Nouveau Programme National de Renouveau Urban (NPNRU) - Echange sans soulte de la parcelle AH 542p entre LOGEO SEINE et la Ville de Cléon au titre des régularisations foncières subséquentes à la résidentialisation de La Mare aux Corneilles.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'échange sans soulte de la parcelle AH 542p entre LOGEO SEINE et la Ville de Cléon.

N°08.13.2021.77 : Nouveau Programme National de Renouveau Urban - Echange sans soulte des parcelles AH 849p et AH 834p entre la Ville de Cléon et LOGEO SEINE au titre des régularisations foncières subséquentes à la résidentialisation de La Mare aux Corneilles.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'échange sans soulte des parcelles AH 849p et AH 834p entre la Ville de Cléon et LOGEO SEINE.

N°09.13.2021.78 : Nouveau Programme National de Renouveau Urban (NPNRU) – Traité de concession d'aménagement pour l'opération centre commercial des Feugrais avec Rouen Normandie Aménagement (RNA)– Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le traité de concession d'aménagement pour l'opération centre commercial des Feugrais avec RNA.

N°10.13.2021.79 : Nouveau Programme National de Renouveau URBAIN (NPNRU) – Avenant 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation pour l'opération de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais avec Rouen Normandie Aménagement – Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'avenant 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation pour l'opération de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais avec RNA.

N°11.13.2021.80 : Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux acquisitions de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels de nettoyage entre les villes de ROUEN et son CCAS, ELBEUF-SUR-SEINE, LA LONDE, MONT-SAINT-AIGNAN et son CCAS, OISSEL-SUR-SEINE, SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF et son CCAS, SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, SOTTEVILLE-LES-ROUEN et CLEON.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention de groupement de commandes relatif aux acquisitions de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels de nettoyage.

N°12.13.2021.81 : Ouverture anticipée des crédits d'investissements 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'ouverture anticipée des crédits d'investissements 2022.

N°13.13.2021.82 : Avances sur subventions 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'avance sur subvention 2022.

N°14.13.2021.83 : Désaffectation des locaux de l'Ecole Jacques Prévert

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

- 22 VOIX POUR : M. MARCHE Frédéric (pouvoir de Mme PALMENTIER Corine), Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice (pouvoir de Mme COLOMBOTTI Monique), Mme HAMIDOU Hawa, MM. ARBI Rachid, HOUNKPATI Jean-David, SARR Yaya, Mme OMONT Sylvie, M. TARSIA Rosario, Mmes VEYRAC Evelyne, SALL Coumba, HOULIER Valérie, M. DABO Infali, Mme WOLF Alexandra, MM. FAUCHE Stéphane, LEBALLEUR Frédéric, Mmes Sandrine BALEM, DENOS Clélia.

- 2 ABSTENTIONS : M. BOURREAU Marc (pouvoir de Mme LEFEBVRE Laëtitia).

Approuve la désaffectation de l'école Jacques Prévert à compter du 1^{er} septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr